

Commission scientifique sectorielle CSS4

Sciences humaines et sociales

Compte-rendu de la Session d'automne 2013

Marseille, 15-17 octobre 2013

La session d'automne s'est déroulée au siège de l'IRD à Marseille du mardi 15 au jeudi 17 octobre 2013. La session plénière s'est tenue le mardi 15 octobre. Les deux jours suivants ont été consacrés aux évaluations (avancements, évaluations biennales d'activité, éméritat, titularisations, détachements).

La CSS4 tient à souligner de nouveau que compte tenu de la charge de travail des membres lors des sessions de la Commission, il convient d'assurer une bonne organisation matérielle et logistique de ces sessions¹. Si les membres de la Commission comprennent que des efforts ont été déployés par l'équipe de la MES dans quelques domaines et que cette dernière peut rencontrer des problèmes d'effectifs, ils déplorent des problèmes d'organisation qui semblent difficiles à expliquer : bien que la réunion de la DP ait eu lieu le 5 septembre 2013, les informations pour accéder aux dossiers n'ont été envoyées aux évaluateurs que très tardivement ; la dématérialisation des dossiers se traduit souvent par un accès très difficile aux dossiers via internet, tout particulièrement pour les membres de la commission qui résident à l'étranger.

REUNION PLENIERE

Membres de la Commission présents² :

Elus : Louis Arreghini, Rigas Arvanitis, Sophie Bava, Marie-Christine Cormier-Salem, Valérie Delaunay, Annabel Desgrées Du Loû, Anne Doquet, Marc-Eric Gruénais, Agnès Guillaume, Jean-Yves Moisseron, Christophe Jalil Nordman, Mireille Razafindrakoto.

Nommés : Sylvie Archambault, Catherine Baron, Yvan Droz, Marie Lesclingand, Béatrice Maurines, Jérôme Monnet, Hervé Rakoto Ramiarantsoa, Michel Watin.

Absents excusés avec participation écrite aux évaluations : Abdou Salam Fall, Hugues Legros, Mohamed Tozy, Valentine Roux.

Experts extérieurs à la commission : J.L. Dubois, I. Guérin, M. Pilon, représentants de la CSS 1 et de la CSS3.

¹ La Commission demande une nouvelle fois que les conditions de travail (et donc de séjour) durant les sessions puissent être facilitées pour tous ses membres, y compris pour ceux affectés à Marseille.

² La CSS4 ne comptait que 24 membres sachant que Bernard Lortic est parti à la retraite et que Christophe Muller a démissionné, ces deux membres n'ayant pas été remplacés au moment de la session.

Déroulement de la journée du 15 octobre

Matinée

- Accueil, bilan des concours (parité) et des activités, calendrier 2014
- Information sur les parrains, désignation des experts pour participer aux évaluations AERES des UMR (GRED, G-EAU, Espace-DEV)
- Nouveau dispositif d'examen d'activité des IT : *Modalités de mise en œuvre*
- Rapport de l'inspection MAE-MESR : *Discussions et propositions de la CSS4*

Après-midi

- Evaluation de structures : projets de LMI (MESO, MASS, CLAREA, IBIS, REPLIQA)
- Echanges/Discussions avec Luc Cambrezy, Directeur du Département Sociétés
- Discussions sur les modalités de mise en œuvre de la procédure de présélection
- Discussions sur les propositions pour le dossier des concours 2014
- Rappels des règles, des critères d'évaluation

Nouveau dispositif d'examen des IT

Les Commissions sont consultées pour émettre un avis essentiellement sur le calendrier des examens d'activité, suite à la décision de mettre en place ce nouveau dispositif. Les membres de la Commission, et notamment ceux ayant participé au groupe de travail sur ce dispositif, regrettent de n'avoir reçu aucune information sur les dernières décisions et les procédures prévues, et de ne pas avoir été conviés aux dernières réunions qui devaient réunir les membres du groupe de travail et du CTEP. La veille de notre session, nous avons appris que la CGRA2 en session d'automne 2013 avait fait un premier travail d'examen de certains dossiers IT (partant des rapports existants). Il semble donc qu'à partir de cette expérience de la CGRA2 (qui a permis d'identifier les informations qui manquent) et des calendriers retenus, la DRH va demander aux agents IT concernés de faire un rapport spécifique plus complet que le dossier habituel (notamment le rapport résultant de l'entretien annuel avec le supérieur hiérarchique).

Concernant le calendrier, étant donné le faible nombre de dossiers pour les IT, la CSS4 propose de les examiner tous à la session d'automne 2014. Par respect pour les ressortissants IT de la Commission, et sachant que leurs dossiers n'ont pas été examinés depuis 2011, il s'avère nécessaire que la Commission examine au moins une fois au cours de son mandat les dossiers de chacun des IT. Par la suite, le calendrier des examens d'activité pourrait correspondre à celui des évaluations des UMR (vague AERES) de façon à permettre des examens croisés des structures (unités) par les Commissions.

A propos des IT, les membres de la Commission se sont étonnés que Bernard Lortic n'ait pas été remplacé depuis son départ à la retraite en février 2013.

Discussion sur le Rapport de l'inspection MAE-MESR

Les commissions scientifiques ont été sollicitées afin de recueillir leurs avis sur l'analyse du rapport d'inspection. Les discussions et les réflexions des membres de la CSS4 à l'issue de sa réunion plénière

ont été synthétisées dans une note (voir l'avis de la CSS4 en annexe). Cet avis a été également présenté lors de la réunion des DU et représentants de l'IRD à Marseille le 22 octobre.

Rencontre et discussions avec Luc Cambrezy

Les objectifs de cette rencontre étaient multiples. Luc Cambrezy a pu présenter un très rapide bilan des évaluations des UMR de la vague D, donner quelques précisions sur les évolutions de deux UMR (DEVSOE et CEAF). Il s'agissait également pour la CSS4 de présenter au nouveau directeur du Département Sociétés ses positions sur un certain nombre de points. La Commission a ainsi souligné son souhait de collaboration et son objectif de favoriser les synergies pour permettre d'améliorer le fonctionnement de l'Institution. Elle a insisté sur la nécessité d'avoir un calendrier clair sur l'ensemble des dossiers pour lesquels les Commissions sont sollicitées. La Commission a exprimé son regret qu'il n'existe pas de dispositif associant la CSS4 à la définition de politique stratégique de l'Institut (les sollicitations des Commissions ne semblent se traduire que par des demandes ponctuelles en réponse urgente à tel ou tel impératif géopolitique ou diplomatique). La Commission a également lancé à cette occasion l'idée d'établir un bilan des UMRisations. Il a en effet été souligné que normalement, les UMR doivent d'abord répondre à des logiques scientifiques, or il semble dans certains cas que la logique institutionnelle tende à primer.

Profils de postes : la CSS4 s'étonne qu'il n'y ait pas eu pour la session d'automne 2013 de consultation des Commissions pour les profils de poste. La Commission souligne que les dossiers pour lesquels elle est consultée sont censés lui être communiqués dans des délais compatibles avec une évaluation collégiale. La CSS4 rappelle qu'elle a déjà insisté à plusieurs reprises pour que les sollicitations dans l'urgence soient évitées.

Luc Cambrezy a informé la commission qu'il avait reçu des propositions de fiches de postes de la part des unités (une douzaine). Toutefois, la décision n'était pas prise sur la procédure à adopter, le profilage ou le coloriage ni sur le nombre de postes profilés ou coloriés. La CSS4 a insisté sur le fait qu'elle s'était déjà prononcée en faveur du coloriage (voir le compte-rendu de la session d'automne 2012).

Par ailleurs, la Commission rappelle qu'elle a demandé à recevoir les informations sur les résultats des campagnes de sélection des accueils à l'IRD. En effet, aucune information sur les résultats ne lui a été communiquée pour les campagnes 2012 et 2013.

Proposition de procédure de recrutement des concours avec une étape de présélection

La mise en œuvre concrète d'une procédure de présélection sur dossiers avant audition lors des concours a été discutée. Après avoir échangé sur les procédures en cours au CNRS, à l'INSERM et à l'Université, les discussions ont abouti à la proposition d'organiser des jurys de présélection en recourant à la visioconférence notamment pour limiter les coûts et pouvoir assurer la disponibilité des membres de la commission à ces jurys. Ces jurys pourraient être organisés sur 2 journées. Les membres des jurys de présélection sont dans l'obligation d'être présents aux auditions des jurys d'admissibilité.

La discussion a porté sur les critères de présélection qui seraient en fait les mêmes que les critères retenus habituellement pour l'évaluation des dossiers. Deux rapporteurs seraient désignés par dossier. Pour chacun des critères, les 2 rapporteurs proposeront une notation : A/B/C qui sera

discutée en plénière. Une note B ou C au projet scientifique pourrait être éliminatoire. Cette notation permettra de classer les candidats en grands groupes et de sélectionner les candidats à auditionner (les dossiers ne comportant que des A par exemple).

Concernant les démarches administratives et légales pour permettre l'application de la procédure de présélection, la Commission s'étonne qu'aucune information précise ne soit disponible sur l'état d'avancement de ce dossier, et cela malgré les demandes répétées des présidents de Commissions adressées à la Direction de l'IRD³.

Prime d'excellence scientifique

Après consultation des membres de la CSS4, il a été décidé, conformément à la motion écrite par la Commission en 2012 (voir le compte-rendu de la session d'octobre 2012), de ne pas examiner les dossiers de demande de prime d'excellence scientifique (PES). La CSS4 maintient sa position en l'absence d'objectifs clairement affichés de ces primes à l'appellation inadéquate puisqu'elles concernent en fait des activités d'enseignement.

REUNIONS EN SESSIONS RESTREINTES (16 et 17 octobre)

Les évaluations individuelles sont restreintes aux membres de corps au moins égal à celui du cas individuel considéré.

Les conflits d'intérêt déclarés ont amené au retrait de certains membres de la Commission pour tout ou partie de l'évaluation collégiale des dossiers (biennales et avancements).

Evaluation des dossiers pour avancement

Avancement en CR1

Nombre de dossiers CSS4 déposés pour avancement en CR1 : 1

Nombre de postes ouverts pour avancement CR1 pour les 6 Commissions : 11

Liste des candidats proposés par la CSS4 pour promotion au grade de CR1

- Romain SIMENEL

Avancement en DR1

Nombre de dossiers CSS4 déposés pour avancement en DR1 : 11 (dont 3 femmes)

Nombre de postes ouverts pour avancement DR1 pour les 6 Commissions : 10

Liste des candidats proposés par la CSS4 pour promotion au grade de DR1 (par ordre alphabétique)

- Christophe GUILMOTO
- François ROUBAUD
- Thierry RUF
- Denis VIDAL

³ Notamment, une lettre signée par les Présidents de Commission et envoyée le 18 septembre 2013 à M. Michel Laurent est restée sans réponse deux mois après.

Promotion au grade de DR de classe exceptionnelle

Nombre de dossiers CSS4 déposés pour promotion DR0 : 4 (dont 2 femmes)

Nombre de postes ouverts pour avancement DR0 pour les 6 Commissions : 2

Liste des candidats proposés par la CSS4 pour promotion au grade de DR0 (par ordre alphabétique)

- GREGOIRE Emmanuel
- MICHON Geneviève

Promotion au grade de DR de classe exceptionnelle 2e échelon

Nombre de dossiers CSS4 déposés pour promotion DR0 2e échelon : 2 (dont 2 femmes)

Nombre de postes ouverts pour avancement DR0 CE2 pour les 6 Commissions : 2

Liste des candidats proposés par la CSS4 pour promotion au grade de DR CE2

- Doris BONNET-MITELBERG

Autres évaluations

La Commission a également évalué :

- 4 dossiers de demande d'éméritat
- 6 dossiers de titularisation CR2
- 1 dossier IR2 pour passage dans le corps des CR

Evaluations biennales

Nombre de dossiers pour les évaluations biennales

- 17 dossiers DR
 - 56 dossiers CR
- 73 dossiers au total

Pour les évaluations biennales, la CSS4 souhaite lancer les réflexions sur les possibilités d'allègement de ces évaluations : prévoir par exemple des évaluations légères « tous les 2 ans » avec un dossier constitué uniquement d'un CV et d'une fiche résumé, et une évaluation avec un dossier plus conséquent tous les 4 ans. Cela pourrait permettre non seulement d'alléger à la fois le travail des évaluateurs et des chercheurs mais devrait également donner lieu à un rapport plus complet et conséquent sur les travaux du chercheur tous les 4 ans.

AGENDA

- Participation des experts désignés par la CSS4 aux évaluations AERES de 3 UMR (GRED, G-EAU, Espace-DEV)

- Session plénière de printemps (date proposée) : semaine du 19 mai 2013

(La semaine du 12 mai serait possible mais la CSS4 a exprimé une préférence pour le 19 pour s'assurer de la disponibilité des membres)

Annexes

- Avis de la Commission sur le Rapport d'Inspection de l'IRD

CSS4
Commission Scientifique Sectorielle des Sciences Humaines et Sociales
Session d'évaluation - Automne 2013

Avis de la Commission sur
le Rapport d'Inspection de l'IRD

Marseille - Octobre 2013
Session d'Automne

A la demande de la Direction Générale, la CSS4 émet le présent avis adressé à nos instances.

1. S'appuyant sur les remarques formulées dans le Rapport d'Inspection sur la Stratégie de recherche de notre Institut, la CSS4 affirme la nécessité et sa volonté de faire partie des instances consultatives dans la mise en place des orientations stratégiques de l'Institut. La CSS4 s'engage à dégager le temps nécessaire à cette consultation et se propose de le faire en accord avec les autres commissions, le Conseil scientifique et les trois départements de l'Institut. Il nous apparaît en effet souhaitable que l'Institut renforce sa capacité de réflexion collective au niveau des départements et des commissions et non seulement au niveau de la DG et de la M2GP qui sont plus éloignés de certaines réalités de terrain. La mise en place de mécanismes permettant à l'Institut de prendre en compte les avis scientifiques sur ses positions futures et son rôle dans le partenariat renforcerait cette capacité de réflexion et permettrait en partie de répondre aux difficultés soulignées par le rapport d'inspection sur la stratégie actuelle. Cette question est d'autant plus importante que notre *umérisation* a affaibli considérablement la capacité stratégique de l'Institut. De plus, la Commission se prononce en faveur d'un bilan de cette *umérisation* dont il conviendrait d'apprécier les effets en termes de partenariats, choix des orientations, stratégie et insertion dans le contexte scientifique et universitaire.

2. La CSS4 voudrait rappeler son attachement au rôle non seulement d'opérateur de la recherche de l'IRD mais aussi de moteur dans la consolidation des capacités de recherche de nos partenaires dans le Sud. Sauvegarder cette « fonction », qui fait partie intégrante de notre métier, est de la plus haute importance, non pour défendre des acquis, mais pour poursuivre ce qui a fait l'originalité du dispositif français de recherche pour le développement et de recherche en partenariat. C'est notre capacité à mobiliser des chercheurs de haut niveau, sur des terrains parfois difficiles, en collaboration étroite avec des chercheurs des institutions partenaires, et parfois en étroite collaboration avec des services publics qui sont les usagers directs de nos travaux. La réputation de notre Institut dépend fortement de cette présence sur le terrain, par des affectations longues, des détachements qui accompagnent la création ou consolidation des capacités de recherche nationales de nos partenaires ; c'est la marque de fabrique de l'IRD. Dans ce dispositif, les bourses de thèse, l'appui aux formations doctorales, les formations par la recherche que nos chercheurs mettent en place doivent être préservées. Notre inquiétude est grande face à une certaine désinvolture qui renvoie la question au seul choix entre « agence » (AIRD) et opérateur de recherche ; au contraire, nous pensons que l'IRD a fait la preuve de l'excellence dans le partenariat et dans sa capacité à générer des programmes de recherche de longue haleine, fiables et constructifs, avec une programmation des moyens à mettre en œuvre d'un grand réalisme et au-delà des à-coups du financement par projets. Les dérives signalées par le Rapport d'Inspection nous semblent toutes liées à notre éloignement de cette capacité stratégique de terrain. La Commission voudrait en profiter pour réitérer la nécessité de poursuivre l'action de soutien à la formation des futurs chercheurs des pays du Sud et au

renforcement des Jeunes Equipes et de renforcer les formules de financement permettant de créer des unités et des laboratoires de recherche internationaux.

3. La Commission souligne le besoin de coordination des activités de réflexion collective sur notre stratégie. Elle appelle à la création d'une instance de discussion commune avec le Conseil Scientifique et les autres Commissions. Elle met en garde contre une certaine facilité qui consisterait à réduire la question des choix scientifiques à la seule gestion des moyens ou au seul financement de projets. La logique qui doit prédominer dans nos choix ne doit être ni « institutionnelle » ni exclusivement politique mais scientifique : nos choix seront toujours légitimes dès lors qu'ils s'appuient sur notre cœur de métier qui est la production de connaissances. Remettre à une autre institution cette capacité de réflexion serait affaiblir à coup sûr notre légitimité. Les sciences sociales doivent participer de cette capacité collective à réfléchir sur le futur de nos choix y compris dans ses aspects institutionnels. Nous devons à cet égard porter la plus grande attention aux difficultés concrètes dans la mise en œuvre de nos projets de recherche, au recrutement de nos chercheurs, aux choix de nos partenariats sans être systématiquement sous la pression d'un futur regroupement ou de grands programmes qui ne reflètent pas la réalité du terrain. Renforcer la coordination entre les différentes instances, tant internes qu'externes de notre Institut devrait être le mandat de notre direction que ce soit pour les questions de géostratégie, pour le futur contrat d'objectifs ou pour les échanges avec les Alliances et les autres organismes de recherche et les universités ; renforcer aussi la coordination avec nos activités de formation et de valorisation qui ont été essentielles à la mise en œuvre des programmes de recherche. Cette réflexion doit se nourrir d'avis extérieurs à notre Institut. A cet égard nous rappelons que la Commission s'est appuyée de nombreuses fois sur les membres extérieurs de notre CSS pour améliorer son intelligence collective et que cette expérience mériterait de trouver une tribune au-delà des seules séances d'évaluation des projets et des personnes. L'Institut pourrait et devrait mieux s'appuyer sur cet important potentiel intellectuel, très fortement impliqué dans notre fonctionnement.